



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD		Monsieur Alexandre HEDDAR

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Adrien GUENE	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME
SDAT - Subvention 2026 pour les ateliers de remobilisation par l'activité

La SDAT est une association, reconnue d'utilité publique impliquée sur le territoire métropolitain depuis 1906. Elle lutte contre les exclusions autour des principes de tolérance, de respect et de non-discrimination afin de redonner une chance sur le plan social et/ou professionnel à des personnes en situation précaire et de vulnérabilité sociale, professionnelle, ou encore de santé.

La SDAT déploie 4 Ateliers de Remobilisation dont 2 sur le territoire de la Métropole de Dijon. Ils sont le fruit d'une expérimentation menée en 2008 destinée à un public en situation d'isolement profond et subissant la spirale de l'échec. Le travail y est conçu comme un vecteur de reconstruction individuelle, de socialisation et de citoyenneté. L'accueil inconditionnel et la démarche « d'aller-vers » constituent les piliers du recrutement, en lien étroit avec les prescripteurs (France Travail, Département, CCAS, Mission Locale, Cap Emploi, etc.).

Les ateliers de remobilisation se décomposent en trois axes :

- une mise en activité quotidienne sur 3 à 4 demi-journées par semaine ;
- un accompagnement individuel décliné sous la forme d'un diagnostic à l'entrée, d'un travail de repérage des freins, de temps formalisés d'entretien et de bilans réguliers ;
- la découverte et la connaissance de l'environnement : découverte métiers, visites d'entreprises, sorties à visée culturelle...

Le dispositif s'inscrit dans une démarche de développement durable et les supports d'activités ont pour critère de pertinence leur faible impact environnemental : jardinage agroécologique, éco-pâturage, réutilisation et détournements d'objets à travers la création de mobilier et d'objets de décoration, mais aussi actions de prévention et de sensibilisation au travers d'animations nature...

La capacité d'accueil sur l'atelier de Dijon est de 24 bénéficiaires par an. En 2025, 26 personnes ont été accueillies dont 13 bénéficiaires du RSA. A noter que 88% des participants sont bénéficiaires d'un minimum social (AAH, RSA, AAH). La durée moyenne du parcours est de 17 mois et a permis d'afficher 8 sorties sans rupture de parcours sur l'année : 1 sortie en SIAE, 2 en formation et 5 autres sorties positives (obtention AAH, parcours de soin, sortie avec continuité de parcours).

Le budget de l'action est de 126 143 € pour le fonctionnement de 4 ateliers sur le département. Il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 45 900€ pour les 2 ateliers de Dijon métropole. Dijon Métropole bénéficie d'un financement de 14 100€ pour cette action dans le cadre du Contrat local des Solidarités conclu avec l'Etat.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention à conclure entre Dijon métropole et la SDAT, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer ladite convention et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2026 de 45 900 € à la SDAT;
- **de prélever** cette somme sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

